

# DE L'INFLUENCE DE LA CULTURE FRANÇAISE

## SUR LE JUDAÏSME TUNISIEN

Pour se rendre compte de l'influence de la culture française sur le judaïsme local, point n'est besoin de consulter des documents datant d'un siècle, ou d'observer des tableaux d'antan, il suffit de parcourir les quelques centaines de kilomètres qui séparent Tunis de Djerba, et d'observer sur le vif les communautés juives de Djerba, Gabès et Tunis.

Nous y constaterons, en effet, une différence notable dans les mœurs, qui caractérise avant toute étude approfondie les étapes du progrès obtenu par l'école française.

A Djerba, nous pourrions voir évoluer une population dont le mode de vie particulier n'a pas été changé depuis un siècle par une population qui n'a pas voulu porter atteinte à la tradition. Elle s'est toujours refusée à fréquenter l'école française, et ceux qui osèrent élever la voix en faveur de l'établissement d'une école de l'Alliance, furent menacés d'anathème.

Là, l'enfant, dès sa plus tendre enfance, baigne dans une atmosphère d'austérité religieuse, ses premiers pas le conduiront au « Kouttab », ses premières paroles seront les prières rituelles. Il gravira les marches de l'existence en s'appuyant sur le « Choullan Aroukh », ce code de vie complet dont chaque mot est un ordre et dont aucun précepte n'admet de transgressions.

Sa mère lui décrira les beautés de la vie du juste qui marche dans « les voies de Dieu ».

Son père ne lui laissera point de répit avant qu'il n'ait successivement étudié la « Loi » et ses commentaires; qu'il n'ait à sa majorité religieuse, à l'âge de treize ans, reçu pleine connaissance de ses devoirs envers Dieu; qu'il n'ait cherché femme avant l'âge de vingt ans, afin de « croître et multiplier ».

Qu'importe si l'adolescent n'est pas encore en mesure d'assurer l'existence d'un foyer, il habitera avec ses parents dans le vaste logement; il aura une pièce à lui si son père est riche ou un coin dans la salle commune si son père est pauvre. Son existence sera celle de ses aïeux, de ses parents, et lui-même élèvera ses enfants selon les mêmes principes : ainsi se conserve la physionomie du judaïsme local d'il y a un siècle.

Examinons de plus près les différentes composantes du mode de vie des Juifs de Djerba, en les comparant au fur et à mesure de cette étude avec ceux des communautés de Gabès et Tunis.

Nous étudierons dans l'ordre :

- l'habitation;
- le mobilier;
- les vêtements;
- la vie privée, publique et religieuse de l'homme et de la femme;
- les professeurs;
- et le niveau de culture

dans les trois centres choisis.

A Djerba, les maisons sont de style arabe, vaste pièce centrale souvent à ciel ouvert, donnant sur plusieurs autres vastes pièces. Là habitent, soit une seule famille riche, le père, les enfants, les petits enfants, soit plu-

sieurs familles pauvres, chacune dans une pièce. Toute la population juive vit dans deux quartiers dénommés : « Hara Kbira » et « Hara Essghira ».

A Gabès, la plus grande partie de la population est logée dans des locaux semblables à ceux de Djerba, dans un quartier spécial, le « Djaraa ». Mais une petite fraction de cette communauté a fréquenté l'école française et même essayé de s'améliorer en suivant des cours par correspondance. Elle a peu à peu déserté le quartier populeux pour la périphérie, les avenues larges où les personnes ne s'entassent plus faute d'espace.

A Tunis, ce n'est que pour les familles les plus déshéritées que nous retrouvons ces habitations communes, qui, si elles ne manquent pas d'agrément et de fraîcheur lorsqu'elles sont habitées par des familles tunisiennes riches, prennent au contraire un aspect de saleté repoussante lorsqu'elles se voient transformées en « Oukala », sorte de maison commune où les locataires s'entassent, où l'eau doit venir de la fontaine publique, à moins qu'un puits installé par bonheur dans le hall n'y supplée. Il faut du reste dire que depuis la fin de la guerre, l'« Oukala » tend à disparaître de plus en plus.

Pour les familles d'ouvriers, de fonctionnaires ou de commerçants, les habitations ne se distinguent en rien de celles de Français qui occupent les mêmes fonctions dans la société.

Le mobilier est, lui aussi, nettement différent dans les trois villes.

A Djerba, nous trouvons le grand lit coffre, la grande commode, parfois une armoire, en tous cas des meubles solides en chêne n'ayant aucune prétention au style moderne, puis un banc ou un vaste canapé pour occuper tout un pan de mur et de profondes armoires creusées dans le mur où s'entasseront les grands livres religieux ou leurs commentaires, même dans les familles les plus modestes qui ne possèderaient pas dans d'autres villes de livres d'étude.

Il y a beaucoup de matelas bien bourrés de laine qui, souvent, sont disposés à même le sol ou sur des nattes. Les chaises sont très rares, mais on trouve, par contre, beaucoup de petits tabourets qui servent aux femmes pour leur cuisine et même pour manger, puisqu'elles mangent souvent sur de petites tables de 20 à 30 centimètres de hauteur. La grande table existe, mais pas toujours. Elle occuperait une place là où un matelas ferait mieux l'affaire. Elle n'est du reste utilisée que le samedi pour la nourriture et le reste de la semaine pour le travail d'écriture du père, si celui-ci est rabbin, notaire ou s'il possède une fonction religieuse.

Pour la cuisine, les ustensiles traditionnels qui semblent sortis d'une image biblique, les grandes jarres pour l'eau et les « canouns », les « halabs » pour boire, et les marmites en poterie. Certes, on voit de plus en plus des ustensiles en métal, surtout les cuillères et les fourchettes, mais ce n'est pas encore général.

Dans des conditions d'habitation analogues, le mobilier garde à Gabès et à Tunis le même aspect. Il devient semblable au mobilier français chez ceux qui, dans ces deux villes, habitent des appartements ou des maisons modernes. On y trouve déjà l'esprit de recherche et de luxe des meubles modernes, en tout cas des ensembles mobiliers souvent peu solides et qui sont très vite détériorés par les enfants turbulents de ces familles toujours nombreuses.

Le vêtement aussi est très différent, selon les régions : l'homme de Djerba porte les vêtements à l'ancienne mode tunisienne, belgha, serouel (sorte de pantalon bouffant), ceinture de toile enserrant le serouel, gilet brodé, la djeba ou le burnous suivant la saison et l'indispensable coiffure

qui est tantôt la chéchia, tantôt une calotte noire entourée d'un petit turban.

Quant aux femmes de Djerba, elles portent ces robes longues et amples qui ne doivent point laisser deviner les formes et elles ont toujours la tête couverte. Un long châle bigarré ou blanc recouvre l'ensemble. Ces vêtements de femme visent d'ailleurs rarement à la recherche, car la femme sort très peu dans la rue et n'essaie jamais d'éblouir par sa parure. Le seul attribut de la coquetterie est le port de larges bracelets portés sur les bras et sur les jambes et dont la grosseur, le poids, la matière, or ou argent, attestent la richesse plus ou moins grande de l'époux.

Mais rien ne distingue à Gabès et à Tunis le vêtement et la parure des Juifs vivant dans les quartiers modernes.

Nous abordons à présent l'étude de la vie privée, publique et religieuse. La différence des deux civilisations, des deux mentalités apparaît tout de suite : si nous pouvons fort bien dissocier ces trois aspects de la vie quotidienne pour les Juifs de Tunis, cela nous est impossible pour ceux de Djerba. Car là, toute la vie est dominée par la religion.

Dans sa famille, le Juif est le maître dont la parole est écoutée religieusement. Son épouse, ses enfants, même majeurs et mariés, lui doivent le respect le plus absolu. Le respect de la mère est, lui aussi, un principe sacré. N'est-il pas écrit : « Tu respecteras ton père et ta mère... » Cette notion du respect du père est poussée jusqu'à ses plus extrêmes conséquences : l'épouse ne s'assied pas à table avec son mari. Elle prendra ses repas avec ses filles sur une des petites tables que nous avons décrites plus haut, ou encore mieux sur une natte, à même le sol. Le fils et surtout la fille s'uniront à l'époux qu'aura choisi leur père. La crainte du père n'est dépassée que par celle de Dieu.

Les fonctions de la femme sont simples : elle ne prend aucune part à la vie publique. Elle se doit à sa maison, et c'est le mari qui va le plus souvent aux provisions; elle éduquera ses enfants dans la crainte de Dieu et le respect du père et du rabbin. Ses devoirs religieux sont très étendus mais limités à son seul domicile : elle allumera la lampe les veilles du shabbat et des fêtes. Elle se gardera pure et observera à cet égard des prescriptions très strictes. Elle a la charge de la préparation et de la cuisson des mets selon le rite. Mais son influence dans ce domaine est très importante, car d'elle dépendra la valeur de ses enfants au point de vue religieux.

Les jeunes gens, mariés ou célibataires, travaillent et apportent leur contribution à l'entretien de toute la famille, qui vit sous le même toit. Ils doivent parfaire leur instruction religieuse. Ils fréquentent les synagogues pour y entendre la parole des rabbins et continuent à étudier la loi dans les « Yéchivoth ».

Les jeunes filles aideront au ménage et coudront ou broderont pour leur famille et pour leur trousseau. Si leur père ne possède pas une certaine aisance, elles travailleront pour vendre à l'extérieur. Elles ne fréquentent aucune école et ne travaillent pas au dehors. Les petites filles n'ont pratiquement rien à faire d'autre que d'apprendre de leur mère le principe de la conduite d'un ménage selon le rituel religieux.

Les jeunes garçons vont au kouttab pour y apprendre à lire, puis à la Yéchiba pour la Loi et les commentaires. Ils ne peuvent recevoir une culture étrangère quelle qu'elle soit.

Nous arrivons enfin au père. Il est le maître de la famille qu'il doit élever dans l'esprit sacré de la loi. Malgré son désir d'étudier la loi, il doit dans la plupart des cas avoir un métier manuel. Sa vie publique et sa vie religieuse sont étroitement liées. Là, pas de discussions politiques, mais des discussions religieuses. Chacun recherche son bien-être, mais chacun

est aussi, par principe, content de son sort. Tout mâle âgé de plus de treize ans doit se rendre aux trois offices journaliers. A la suite de ces offices, ceux que le travail quotidien n'appellè pas, continueront à discuter sur tel ou tel point de la loi. On remarque, néanmoins, parfois, des discussions sur l'évolution de la politique, surtout depuis la dernière guerre, les sujets de ces discussions, très rares pourtant, étant alimentés par les propos de ceux qui vont fréquemment à Tunis pour leurs affaires.

Le samedi et les jours de fête, toutes les boutiques sont fermées, toute la population masculine se réunit dans les synagogues. L'Office est récité avec le plus de solennité possible, puis c'est le repas du samedi et à nouveau le retour au temple.

Lorsque des différends surgissent entre particuliers, discussions entre frères relatives par exemple à des questions d'héritage et que ces discussions n'intéressent que des personnes juives, elles sont portées devant le rabbin et la décision de ce dernier, basée sur la loi mosaïque, est admise en général sans discussion par les intéressés. Ce n'est que dans des cas plus graves, lorsque cette consultation officieuse ne satisfait pas l'une des parties, que le différend est porté devant le tribunal rabbinique qui, d'ailleurs, est habilité pour statuer dans tous les domaines de la vie civile.

Pour une bonne partie de la population juive de Gabès, nous retrouvons exactement les mêmes traits caractéristiques. Par contre, pour une petite partie de la population, les jeunes garçons, sans négliger l'étude de la religion, fréquentent l'école française qui, d'ailleurs, respectueuse des traditions, a pour jours fériés ceux du calendrier israélite et pour repos hebdomadaire le samedi. Les filles, qui ne vont que sur le tard à l'école, fréquentent surtout les établissements où la plus grande partie des travaux concerne la couture et les ouvrages manuels.

Cette fraction de la population possède déjà une notion précise de la vie politique et sociale de nos jours. Par les journaux, par la radio qui pénètrent de plus en plus, contrairement à Djerba, dans la vie de chacun, les informations politiques et scientifiques arrivent et des personnes avides de connaissances les suivent avec le plus grand intérêt. On s'informe de plus en plus et on a le temps de méditer, car la vie y a moins d'agitation qu'à Tunis.

Par contre-coup, le temps nécessaire à cette acquisition de la culture française, à la discussion des nouvelles quotidiennes, réduit le temps consacré à l'étude de la loi et aux devoirs religieux. L'application stricte des principes du « Choulhan Aroukh » devient de moins en moins fréquente.

Néanmoins, cette influence de la culture française s'exerce différemment sur les différents éléments de la population et ceux qui sont de moyenne bourgeoisie, quoique instruits, continuent à vivre d'une vie religieuse intense. Ils se sentent souvent, lorsqu'ils sont jeunes, enserrés par la religion comme dans un étai et aspirent à quitter leur ville natale pour Tunis.

Si nous arrivons à présent à Tunis, nous pouvons dire que la culture française propagée dans les milieux juifs depuis plusieurs décades, d'abord par l'Alliance Israélite, puis par les écoles publiques et les établissements secondaires, a fait corps avec le judaïsme tunisois. Là, nous pouvons dissocier l'étude de la vie privée, publique, religieuse.

Dans la vie privée, le père n'a plus la même influence sur sa famille que chez les Juifs de Djerba. Là, les relations entre le père et les enfants, le père et la mère sont régies surtout par la morale laïque. La mère, du reste, travaille souvent hors de chez elle et acquiert ainsi de plus en plus son égalité avec l'homme. Les enfants, instruits dans les établissements scolaires, aspirent à l'indépendance. Ils respectent leurs parents mais n'accepteraient certainement jamais un époux uniquement parce que leur père

l'a choisi. Du reste, la mère a autant de voix au chapitre que le père. Pour les décisions d'ordre familial, le père fait souvent appel à l'opinion de ses enfants. Par leur instruction, ceux-ci ont obtenu une émancipation quasi complète.

Les jeunes filles, quoique moins émancipées que leurs frères, ont néanmoins le droit de discuter avec leurs parents chaque fois que leur avenir est engagé.

Après le mariage, les enfants n'habitent plus avec leurs parents. Du reste, l'exiguïté des logements et les désirs d'indépendance des jeunes ne le permettent plus. Nous n'insisterons pas outre mesure sur ce sujet, car la vie privée des Juifs de Tunis est identique à celle des non Juifs.

Mais évidemment, le temps consacré à la vie publique, les multiples occupations quotidiennes ne permettent plus de suivre fidèlement les nombreuses pratiques de la religion. Il existe des gens pieux, mais ils sont obligés de se contenter de n'aller à la synagogue qu'aux heures des offices et n'ont pas le temps, comme à Djerba, de s'attarder, une fois les devoirs religieux accomplis, à discuter un point de la Loi. Néanmoins, la religion est encore pratiquée d'une manière assidue, surtout en ce qui concerne l'observance des fêtes. Ceux qui ne trouvent pas le temps de prier dans la semaine y vont le samedi et les jours de fête, ou tout au moins les jours de fête.

Par contre, l'influence des rabbins a beaucoup diminué. Il existe bien un tribunal rabbinique, mais sa juridiction ne s'étend déjà plus sur le grand nombre de Juifs tunisiens qui sont devenus Français par naturalisation. Et pour les consultations juridiques, les gens préfèrent s'adresser à un avocat.

Les Juifs à Djerba et à Gabès sont surtout commerçants, tailleurs, bijoutiers, et travaillent dans tous les domaines de l'alimentation. A Tunis, le développement de l'instruction a permis aux Juifs d'exercer toutes les professions.

Nous ne disposons pas des mêmes critères pour évaluer le niveau culturel des Juifs de Djerba, de Gabès et de Tunis.

L'ensemble de la population de Djerba et Gabès n'a pas une culture très développée au point de vue civilisation européenne. Elle ne s'intéresse pas à l'art, à la musique, à la littérature, mais possède, par contre, une connaissance souvent très approfondie de la littérature religieuse, de la philosophie talmudique. Certes, ceci constitue aussi une culture intéressante, mais la comparaison de cette littérature, de cette philosophie avec d'autres œuvres analogues n'existent pas, il semble que l'horizon intellectuel soit très limité. Par contre, à Tunis, si les Juifs ne possèdent pas cette maîtrise des problèmes religieux ou de la philosophie talmudique, leur horizon intellectuel est beaucoup plus vaste et leur culture analogue à celle des non Juifs.

Les conclusions suivantes peuvent être tirées de cette étude : si la culture française a causé quelque tort à l'observance stricte des préceptes religieux et au bel ordonnancement de la vie privée qui est institué dans le « Choulhan Aroukh », elle a permis à la population juive locale de profiter des progrès réalisés dans tous les domaines de la science, de l'hygiène et de la médecine, de jouir des beautés de l'art, de la musique et de la littérature, d'obtenir enfin, avec l'instruction, l'émancipation et la possibilité d'exercer toutes les professions et d'atteindre ainsi aux plus hauts sommets de l'échelle sociale.

BRAMI Victor,

Instituteur de l'Alliance Israélite.